

Le bureau d'études **CITEMÉTRIE** mandaté par la CCPR vous **accompagne gratuitement** dans vos démarches

- Assistance et conseils pour votre projet de travaux
- Diagnostic technique de votre logement
- Estimation du coût des travaux et des aides financières
- Montage des dossiers de subventions mobilisables

IMPORTANT

Ne commencez jamais les travaux sans avoir consulté notre opérateur, vous risqueriez de perdre le bénéfice d'aides éventuelles.

Chaque propriétaire choisit librement ses professionnels du bâtiment.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et sont conditionnés à l'obtention des autorisations administratives nécessaires (déclaration de travaux, permis de construire).

Les subventions restent conditionnées à la réglementation ANAH en vigueur.



MAISON DE L'HABITAT

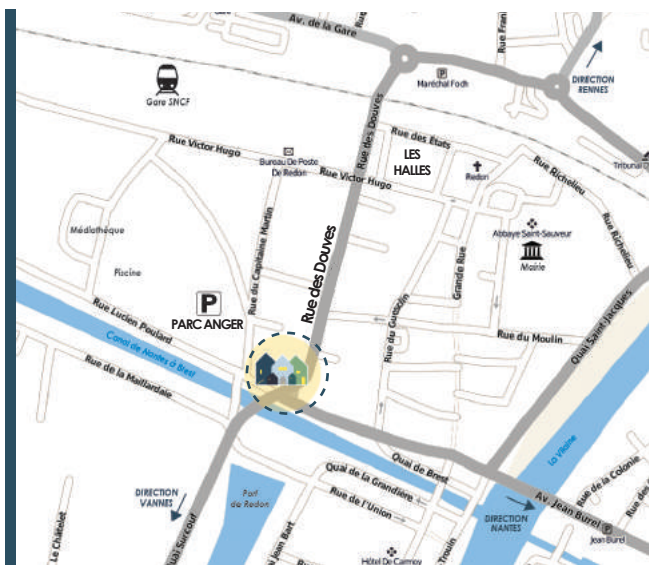
66 rue des Douves - 35600 REDON

Tél. : 02 99 72 16 06

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
www.cc-pays-redon.fr/Vivre-et-habiter/Habitat

CITĒMĒTRIE

Permanence opérateur à la Maison de l'Habitat:
le mercredi après-midi de 14h à 17h



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

avec un volet **R**enouvellement **U**rbain sur le cœur urbain de Redon

Bénéficiez d'**aides financières** et d'un **accompagnement personnalisé gratuit** pour votre projet de travaux

ADAPTATION DU LOGEMENT

ECONOMIES D'ENERGIE

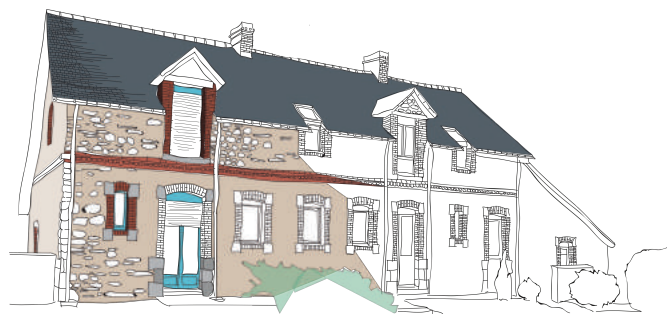
REHABILITATION



Partenaires financiers :



Vous envisagez de :



La Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) a mis en place une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** sur l'ensemble du territoire communautaire avec un volet spécifique **"Renouvellement Urbain"** sur le cœur urbain de Redon.

Cette opération permet d'accompagner techniquement et financièrement les **propriétaires** (occupants et bailleurs) et les **syndicats de copropriétés** dans leur projet de travaux.

L'OPAH est lancée pour **une durée de cinq années** avec le soutien financier de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la CCPR, la ville de Redon ainsi que les départements d'Ille et Vilaine, de Loire Atlantique et du Morbihan.

Pendant la durée de l'opération, l'équipe de **CITEMETRIE** est mandatée par la CCPR en tant qu'opérateur. Il sera à votre disposition, **gratuitement**, pour tous renseignements d'ordre technique et financier ainsi que pour l'aide au montage des dossiers de demandes de subventions.

REDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'ENERGIE

Travaux d'isolation combles, murs, par l'extérieur, chauffage, changement de menuiseries...

ADAPTER VOTRE LOGEMENT A VOTRE SITUATION

Travaux au service du maintien à domicile pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie

REHABILITER L'ENSEMBLE DE VOTRE LOGEMENT

Votre logement est vacant, très dégradé, en voie de dégradation importante...

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous être propriétaire occupant de votre logement
- Vous souhaitez mettre en location un logement dont vous êtes propriétaire
- Vos ressources (ou celles de vos locataires pour les bailleurs) respectent certains plafonds

